



POUR LE PLEIN EMPLOI SOLIDAIRE ET UNE SECURITE SOCIALE PROFESSIONNELLE

Le 8 octobre 2003, les négociations sur les restructurations et les licenciements vont reprendre.

Le Medef proposera un projet limitant l'intervention des salariés, des comités d'entreprise et des syndicats au seul rôle d'accompagnement des choix économiques décidés par les directions d'entreprises.

S'il était appliqué, un tel projet façonnerait une nouvelle loi qui se substituerait à la loi de modernisation sociale suspendue par le gouvernement.

Pour notre part, nous entendons agir pour que cette négociation débouche sur une loi qui :

- protège les salariés des licenciements et de la précarité ;
- affirme le droit à une sécurité sociale professionnelle ;
- donne aux salariés de nouveaux droits et des pouvoirs d'intervention dans les stratégies de gestion des entreprises.

Une situation économique préoccupante

L'emploi stagne, le chômage ne cesse d'augmenter et la précarité se développe.

Les entreprises réduisent leurs investissements.

Dans la plupart des cas, elles licencient ou délocalisent pour être encore plus rentables.

Sur un an,

- 420 000 licenciements dont 148 000 économiques.
- 493 000 fin de CDD,
- 191 000 fin d'intérim.

Sources : chiffres juin 2003.

Gouvernement, patronat et experts annoncent encore plus de difficultés pour les prochains mois.

Le risque d'une nouvelle récession économique tient à cette stratégie des entreprises que soutient la politique du gouvernement au lieu de donner la priorité à l'emploi et aux intérêts des salariés.

Le patronat veut profiter de cette situation dégradée

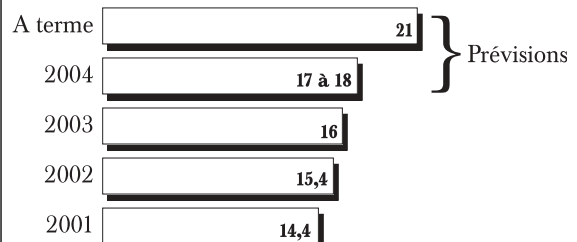
Il entend renforcer la pression sur les salariés, en créant plus de précarité, en rendant les conditions de travail plus difficiles, en gelant les salaires.

Le gouvernement encourage le patronat dans cette voie par une politique inefficace qui coûte cher à l'Etat, donc aux contribuables :

- ☞ augmentation des exonérations et aides accordées aux entreprises au nom de l'emploi ;
- ☞ assouplissement de la loi des 35 heures ;
- ☞ abrogation des dispositifs de la loi de modernisation sociale et de la loi sur le contrôle des fonds publics aux entreprises ;
- ☞ développement des CES (Contrats Emploi-Solidarité) et des CEI (Contrats Initiative-Emploi) annoncés par François Fillon pour « soutenir l'emploi » ;
- ☞ contrats-jeunes en entreprise qui permettent au patronat de bénéficier de nouvelles exonérations sociales sans obligation de former ces jeunes salariés en difficulté scolaire ;
- ☞ transformation du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) en RMA (Revenu Minimum d'Activité), avec tentative de culpabiliser les personnes qui veulent travailler mais qui ne trouvent pas d'emploi.

Le coût des allègements des cotisations

(en milliards d'euros)



Source : comptes de la Sécurité sociale - Les Echos - 3/09/03.

En dix ans, le taux de cotisations employeur au niveau du Smic est passé de 30,2 % à 4,2 %.

Le RMA : une aubaine pour les patrons !

Conditions : être au RMI depuis deux ans.

Prise en charge par l'État : 411 euros par personne (soit le montant du RMI).

Salaires réellement payé par l'employeur : environ 600 euros, soit la différence entre le Smic (base 35 h) et le montant du RMI.

600 000 Rmistes concernés !

Agir pour le plein emploi, les salaires, la croissance

L'activité économique et la croissance dépendent de l'investissement et de la capacité des salariés à consommer, c'est-à-dire de leur pouvoir d'achat.

Plus d'emplois et plus de salaire, c'est plus de consommation, plus d'investissement et plus de croissance.

L'augmentation des salaires donnerait un coup de fouet à l'activité économique, elle est aussi nécessaire à la sauvegarde et au financement de la Sécurité sociale et des retraites.

La Cgt se bat :

- ☞ pour des emplois qualifiés, stables et bien payés ;
- ☞ pour des hausses de salaires et un Smic à 1 400 euros pour 35 heures par semaine ;
- ☞ pour des grilles de salaires reconnaissant à chacun et à chacune sa qualification et assurant à tous un déroulement de carrière ;
- ☞ pour une garantie assurant à chaque salarié la validation de ses acquis, quel que soit son employeur.

Agir sur les salaires

14 % des salariés sont payés au Smic.

38 % des salariés gagnent moins de 1,3 fois le Smic.

Entre 12 et 40 % subissent un déclassement par rapport à leur qualification.

Sources : Insee, économie et statistiques, n° 354-2002.

Des mesures immédiates à gagner

✓ **Réduire la précarité, les contrats temporaires et CDD**, principales causes d'entrée au chômage : dans l'immédiat, il est urgent d'imposer une requalification en CDI à la demande du salarié, de prendre en compte pour l'ancienneté le cumul des missions intérim et CDD et d'en redéfinir l'utilisation pour causes exceptionnelles.

☞ **Licenciements collectifs** : la Cgt revendique l'instauration d'un droit de véto suspensif face à un plan de restructuration ou de délocalisation ; plus de moyens pour les CE en rétablissant la loi de modernisation sociale et en renforçant les prérogatives des comités d'établissements.

☞ **Pour tout licenciement individuel dit « non économique »**, les salariés qui en contestent le motif doivent garder leur contrat de travail tant que l'employeur n'apporte pas la preuve du sérieux du motif devant un juge.

Contre les licenciements et la précarité, il faut obtenir que tout salarié confronté à un licenciement puisse bénéficier :

- ☞ d'un droit systématique au reclassement, d'une formation qualifiante ;
- ☞ du maintien de son contrat de travail, de son salaire, tant qu'il n'y a pas reclassement.

Le 8 octobre 2003 est conçu comme une journée d'action sur l'emploi mise à la disposition des salariés en emploi stable, précaires, menacés de licenciement, ou chômeurs.

Cette initiative doit favoriser, dans sa préparation, une appropriation plus collective, par l'ensemble des militants et syndiqués, de nos propositions en matière de Sécurité sociale Professionnelle et de statut du travail salarié.